



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16/06/2023

### **France 2030 : Roland Lescure et Clément Beaune annoncent le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'innovation ferroviaire**

A l'occasion du Salon *Viva Technology (Vivatech) 2023*, Roland Lescure, ministre délégué en charge de l'Industrie et Clément Beaune, ministre en charge des Transports, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, annoncent l'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt France 2030 du Comité d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation du Ferroviaire (CORIFER).

La filière du ferroviaire fait face à des enjeux de transformation en profondeur, qu'il s'agisse des défis technologiques, de compétitivité, ou de contribution à la décarbonation des transports.

Le Comité d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation des Industriels du secteur Ferroviaire (CORIFER), enceinte de dialogue entre l'Etat et la filière, a pour objectif **de soutenir l'innovation ferroviaire et d'assurer que celle-ci s'inscrit en droite ligne avec ces enjeux de planification écologique, tout en contribuant à l'émergence de solutions de mobilité ferroviaires au service de tous.**

Le dispositif CORIFER 2023 de France 2030, opéré par Bpifrance, est ouvert sur quatre thématiques prioritaires :

- Thématique 1 : Train à très faible impact environnemental
- Thématique 2 : Mobilité du quotidien performante et inclusive
- Thématique 3 : Numérisation du transport ferroviaire : véhicule, infrastructure et industrie
- Thématique 4 : Accélération du fret ferroviaire

Cet dispositif vise à faire émerger des solutions innovantes et permettra d'orienter les projets les plus pertinents vers les financements existants, dans le cadre de l'instruction de dispositifs opérés par les quatre opérateurs de l'Etat – Caisse des dépôts et des consignations, Agence Nationale de la Recherche, Bpifrance et ADEME – Agence de la transition écologique.

**La première relève de l'AMI interviendra le mardi 25 juillet 2023 à 12h00. Une seconde relève est prévue le 28 novembre 2023.**

Le cahier des charges est accessible sur le site de Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestations-dinteret-corifer-2023>

« Cet appel à manifestation d'intérêt permettra de soutenir la mise en œuvre d'une politique industrielle ambitieuse pour accompagner le plan de régénération du réseau et de développement des RER urbains annoncé par la Première ministre. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la planification écologique de notre pays, pleinement cohérent avec l'ambition de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Cet Appel poursuivra les efforts engagés dans le premier AMI, pour développer des projets essentiels à la compétitivité du secteur ferroviaire français, tout en offrant de nouvelles perspectives à des PME et des ETI, ainsi que des centres de recherche académique. » a déclaré **Roland Lescure, ministre délégué en charge de l'Industrie.**

« Le ferroviaire est la colonne vertébrale de la mobilité durable. Nous nous devons de soutenir l'investissement dans l'innovation qui, avec les engagements forts pris en matière d'entretien et de régénération du réseau, feront la performance du système ferroviaire et des mobilités du quotidien. La filière ferroviaire et l'Etat disposent dorénavant d'une instance de gouvernance de l'innovation, le CORIFER, et l'Etat soutient les solutions innovantes grâce à France 2030 » a déclaré **Clément Beaune, ministre chargé des Transports.**

« C'est maintenant qu'il faut accélérer le déploiement d'innovations dans notre secteur industriel. La filière l'a bien compris et tout le secteur industriel ferroviaire des ETI aux grandes entreprises ainsi que les acteurs académiques sont mobilisés pour démarrer au plus vite. Ensemble dans le CORIFER, nous avons écrit une feuille de route des priorités d'innovations qui vont transformer le système ferroviaire. C'est une opportunité inédite pour le secteur et une nécessité pour offrir aux français dans tous les territoires des transports collectifs décarbonés répondant à leurs attentes » **Carole Desnost, présidente du CORIFER, ambassadrice France 2030.**

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

#### **Contacts presse**

**Service presse de M. Roland Lescure ministre délégué chargé de l'Industrie**  
Mél : [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

**Service presse de Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports**  
Tél : 01 40 81 12 28  
Mél : [presse.mt@transports.gouv.fr](mailto:presse.mt@transports.gouv.fr)

**Service de presse du secrétariat général pour l'investissement**  
Tel : 01 42 75 64 58  
Mél : [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

Service de presse de Bpifrance

Mél : [presse@bpifrance.fr](mailto:presse@bpifrance.fr)

## A propos de France 2030

### Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leurs dossiers via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

## **A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.Bpifrance.fr](http://www.Bpifrance.fr) - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Désinscription ici